RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - [redacted] - 0601 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 13/02/2025 - A2025/000940 - 2022 B 01488 - 919 124 503 - A CASA NOSTRA

SASU A CASA NOSTRA
Au capital de 55 100 euros
Siège social : 859 route de Nice
06600 ANTIBES
919 124 503 RCS ANTIBES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 04 FEVRIER 2025

L'an deux mille-vingt-cinq,
Le quatre février à quinze heures, au siège social,
Mme VIGLIAROLO Sonia, Présidente et associée unique, demeurant au [redacted] – [redacted] – [redacted] – [redacted].

Propriétaire de la totalité des 55 100 actions de 1 euros chacune composant le capital social de la société A CASA NOSTRA.

Mme VIGLIAROLO Sonia, associée unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- fixation de la rémunération de la Présidente pour l'année 2025.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, décide qu'indépendamment du remboursement sur justificatif de ses frais de représentation et de déplacement, la Présidente ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions, pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Madame VIGLIAROL [redacted]

A CASA NOSTRA
859 Route de Nice
06600 Antibes
Siret : 919 124 503 00013